

RÈGLEMENT DE LA COURSE DES SERVEUSES ET DES GARÇONS DE CAFÉ DU MANS - ÉDITION 2026

Article 1 - Organisation

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, UMIH 72, située 42 Avenue Félix Geneslay 72100 LE MANS, numéro Siret suivant 78633848300021, organise une course locale des serveuses et garçons de café du Mans, qui se déroulera le 13 septembre 2026.

Article 2 - Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café ou travaillant au sein d'un établissement de café d'hôtellerie ou de restauration de la **SARTHE**, à la date d'inscription.

Pour participer à cette course, il suffit de remplir le bulletin d'inscription. Ce bulletin devra être retourné au plus tard le 11 septembre 2026 à l'UMIH 72, située 42 Avenue Félix Geneslay 72100 Le Mans. Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible ou raturé sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet événement et de ce présent règlement.

L'UMIH 72 se réserve le droit de procéder à toutes vérifications, d'exiger tout justificatif, et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Le bulletin d'inscription sera rempli par le candidat lui-même.

Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants.

En signant le bulletin d'inscription à la course des serveuses et des garçons de café, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement employeur, et image soient diffusés par l'UMIH 72, sur le site internet, ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'événement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel contact@umih72.com.

Article 3 - Modalités de la course

Il s'agit d'une course d'habileté, de convivialité et de dextérité. Le but est d'arriver avec le plateau et les verres pleins...

Chaque serveuse devra être vêtue d'une tenue professionnelle, à savoir d'une jupe noire / d'un pantalon noir et d'un chemisier blanc / d'un polo de l'établissement employeur.

Chaque garçon de café devra être vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche / d'un polo de l'établissement employeur.

Le port des chaussures de running est interdit mais basket autorisée.

Chaque participant devra présenter lors de son enregistrement un justificatif d'identité et signer une décharge de responsabilité. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Pour la course, il est prévu deux catégories : Général et Apprenti. Chaque podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir les premiers dans leur catégorie la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible.

Les détails du plateau :

1 bière sans alcool, une tasse à café avec sa soucoupe et un verre contenant du liquide

Article 4 - Dotations des courses

Le gagnant de la course recevra une dotation financière et des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue.

Chaque participant (hors gagnants) se verra remettre des lots offerts par les partenaires. Il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

Article 5 - Litiges et responsabilités

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'UMIH 72. L'UMIH 72 se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 - Communication du règlement

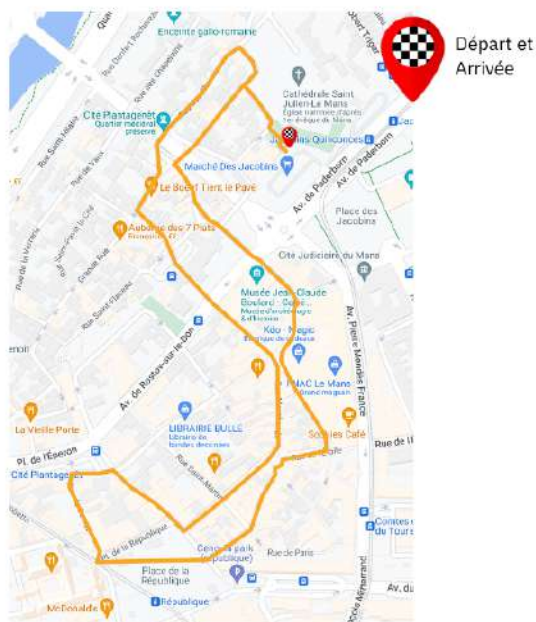
Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée :

- La quantité de liquide présente à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ.
- Chaque quart de liquide manquant dans les bouteilles et le verre entraînera des pénalités.
- Si l'un des éléments du plateau est cassé / manquant, cela entraînera des pénalités.
- Non-respect de la tenue entraînera des pénalités Basket autorisée
- La tasse et sa coupelle doivent être solidaires à l'arrivée.
- Disqualification en cas de plateau vide, de mauvais comportement pendant l'épreuve, de non-respect du parcours, de plateau porté à deux mains, de modification des garnitures du plateau ou port de chaussure de running.

Article 7 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent du Mans

LE PARCOURS (ENVIRON 4KM)



Le départ et l'arrivée se fera depuis la place du jet d'eau au mans. Départ de la course prévu à 16h00 (inscriptions de 15h00 à 15h30), et les participants devront réaliser un circuit d'environ 4 km.

*Les distances sont approximatives, elles permettent de donner un ordre d'idée